



50€
1h

Plus-values immobilières : Les cas particuliers

Objectifs :

Être capable d'identifier les cas particuliers suivants : immeuble détenu par une SCI, immeuble vendu par un non-résident, vente d'un terrain à bâtir. Comprendre les conséquences de ces particularités sur l'imposition des plus-values immobilières.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale

Profils des stagiaires et prérequis :

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).





Plus-values immobilières : les cas particuliers

Modalités techniques et pédagogiques :

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

I. IMMEUBLE DETENU PAR UNE SCI

A. Généralités

B. Exonérations

C. Ventes imposables

1. Frais d'acquisition
2. Abattement pour durée de détention
3. Obligations déclaratives et paiement de l'impôt

II. IMMEUBLE DETENU PAR UN NON-RESIDENT

A. Champ d'application du prélèvement

B. Exonérations

C. Calcul de la plus-value

1. Cédant assujéti à l'impôt sur le revenu
2. Cédant passible de l'impôt sur les sociétés (IS)

D. Taux du prélèvement

E. Paiement et obligations déclaratives

III. LES VENTE DE TERRAINS A BATIR

A. Taxe communale

1. Généralités
2. Personnes concernées
3. Biens concernés

B. Taxe nationale

1. Champ d'application
2. Calcul de la taxe
3. Déclaration et paiement

IV. Ventes exonérées

V. Calcul de la taxe

VI. Déclaration et paiement